



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

4 juillet 2007

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 17 octobre 2002 (JO du 22 novembre 2002)

CALTRATE VITAMINE D3 600 mg/400 UI, comprimé pelliculé sécable
1 flacon polyéthylène de 60 comprimé (CIP : 339 695-5)

CALTRATE VITAMINE D3 500 mg/400 UI, comprimé à sucer
1 flacon polyéthylène de 60 comprimé (CIP : 348 670-1)

Laboratoire WYETH SANTE FAMILIALE

cholécalférol (concentrat de)

calcium (carbonate de)

Code ATC : A12AX

Date des AMM :

CALTRATE VITAMINE D3 600 mg/400 UI, comprimé pelliculé sécable : 24/10/1995

CALTRATE VITAMINE D3 500 mg/400 UI, comprimé à sucer : 01/02/1999

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Renouvellement conjoint :

CALTRATE VITAMINE D3 600 mg/400 UI, comprimé pelliculé sécable
1 flacon polyéthylène de 180 comprimé (CIP : 373 882-9)

CALTRATE VITAMINE D3 500 mg/400 UI, comprimé à sucer
1 flacon polyéthylène de 180 comprimé (CIP : 373 883-5)

Indications Thérapeutiques :

- Correction des carences vitamino-calciques chez les sujet âgés.
- Apport vitamino-calcique associé aux traitements spécifiques de l'ostéoporose, chez les patients carencés ou à haut risque de carence vitamino D-calcique.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS (CMA février 2007), il a été observé 169 000 prescriptions. La posologie moyenne a été de 1,7 unités et la durée moyenne de traitement a été de 68,7 jours.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée clinique.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé